

CONTRAT DE LOCATION DE MATERIEL

Entre les soussignés :

Le Comité d' Entreprise CEAT demeurant à Longvic, 13 rue du 19 mars 1962
propriétaire du matériel, ci-après désigné "le propriétaire", d'une part,

et M..... demeurant à
emprunteur du matériel, ci-après désigné "le loueur d'autre part,

Il a été convenu et arrêté ce qui suit :

Le propriétaire loue le matériel suivant au loueur,

DESIGNATION

- Appareil photo reflex numérique NIKON D90 (N° de série : 6248873)
- Objectif NIKON DX AF-S NIKKOR 18-105mm (N° de série : 32425745)

EQUIPEMENT / CONSOMMABLES / ACCESSOIRES

- Carte mémoire PNY SD HC 16 GB
- Trépied VANGUARD AK-3
- Courroie NIKON AN-DC1
- Protège moniteur ACL BM-10
- Capuchon d' oculaire de visée DK-5
- Câble USB UC-E4
- Sac à dos de transport VANGUARD
- Cache objectif NIKON
- Accumulateur Li-ion rechargeable EN-EL3e
- Chargeur rapide MH-18a avec câble d' alimentation
- Manuel d' utilisation

DUREE DE LA LOCATION

La présente location est consentie pour une durée de
à compter du

Pour se terminer le

TARIF LOCATION

Le montant de la location est de

Le loueur s'engage à verser le montant de la location à la date de départ du matériel.

DEPOT DE GARANTIE

Le loueur verse au propriétaire le jour de la prise de possession du matériel une somme de 500 euros à titre de dépôt de garantie pour répondre des dégâts qui pourraient être causés.

Le remboursement du dépôt de garantie sera effectué au retour du matériel en bon état.

CONDITIONS GENERALES DE LOCATION

Le loueur accepte et signe les conditions générales de location en signant chaque page et faisant précéder de la mention « lu et approuvé »

Fait à Longvic, le.....

Le propriétaire,
Signature

Le loueur,
Signature